



INSCRIPTION GARDERIE PERISCOLAIRE ANNEE 2023/2024 DU 1^{er} AOÛT AU 31 AOÛT 2023

HORAIRES de fonctionnement :

Matin : de 6h30 à 7h50
Soir : de 16h00 à 18h00

TARIF : (forfait mensuel)

Matin : 10€- Pas de petit déjeuner
Soir : 15€ - goûter inclus
Matin et Soir : 25€ - goûter inclus

DELAI DE PAIEMENT :

Paiement du 1^{er} au 15 du mois précédant le mois d'inscription en garderie, du lundi au vendredi de 8H à 12H, en espèces par Carte Bancaire ou par chèque à l'ordre de « REGIE GARDERIE » avec le nom et le prénom de l'enfant au verso et à glisser éventuellement dans la boîte aux lettres de la Mairie.

NOTE AUX PARENTS :

Les délais de paiement devront être respectés ; à savoir paiement au mois précédant n-1.
Les horaires de la garderie du soir devront être respectés. **Après trois signalements de retard** l'enfant ne sera plus en mesure de fréquenter cet accueil périscolaire.



(A retourner au Bureau scolaire accompagné du règlement)

INSCRIPTION A LA GARDERIE PERISCOLAIRE ANNEE 2023-2024

INFORMATION SUR L'ENFANT

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : / /

Etablissement scolaire fréquenté : Ecole Ilet Charles Ecole Ilet Sixtain Ecole Ilet Thébloux

Classes : SP SM SG - CP CE1 CE2 - CM1 CM

INFORMATION SUR LES PARENTS

Nom et prénom des parents :

Profession des parents : mère : Père :

Adresse :

Téléphone fixe : portable de la mère : portable du père :

N° allocataire CAF : e-mail :

Noms des personnes autorisées à récupérer l'enfant en fin de journée :

- portable :

- portable:

INFORMATION POUR L'INSCRIPTION EN GARDERIE PERISCOLAIRE

Lieu de la garderie* : Ecole Ilet Charles Ecole Ilet Sixtain Ecole Ilet Thébloux

Forfait : Matin Soir Matin et soir

Trois-Ilets, le
Signature